

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES-VERBAL INTEGRAL
de la séance du 13 octobre 2020
sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf Monsieur GERBER Christophe, excusé (potentiel cas contact covid).

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 29 septembre 2020 par invitation dématérialisée en leur boîte email ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour dans la rubrique "divers" : sondage de la Communauté de Communes du Ried Markolsheim concernant les radars pédagogiques.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean Christophe GERARD est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux

Les Procès- verbaux des séances du 27 juillet 2020 et du 07 septembre 2020 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Un récapitulatif des dossiers d'urbanisme et les DIA réceptionnés en mairie sera évoqué au prochain conseil municipal par Monsieur Michaël BERGER, Adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de lotissement en cours, et notamment du rendez-vous programmé avec Monsieur BOHN, promoteur ALILA, le 27 octobre prochain, suite à la décision de refus d'autorisation d'urbanisme pour ce projet.

4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

RAS

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Convention de Maitrise d'ouvrage pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public de la rue de la gare

La Commune de Sundhouse envisage de réaliser des travaux de voirie sur l'ensemble de la rue de la Gare dont une partie est équipée d'un éclairage public et une partie sans éclairage. Concernant cette première partie, une convention a été signée le 20/12/2019 après validation du Bureau en date du 27/11/2019.

Concernant la partie sans éclairage, la Commune souhaite étendre ce réseau en implantant 4 candélabres supplémentaires sur une longueur de 80 ml.

Dans ce secteur, la voirie n'est pas définie d'intérêt communautaire et relève de la compétence de la Commune. Néanmoins, le réseau d'éclairage public est de compétence communautaire.

La Commune a affecté financière 465 607,20 €HT pour la totalité de cette opération.
La CCRM prend en charge cette **extension** à hauteur de **5 000 €HT**.

Dès lors, pour assurer la cohérence de l'ensemble des travaux et réaliser des économies d'échelle, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

Vu L'article L 2422-12 du code de la commande publique

Entendu en son explication le Maire, le conseil municipal après débat,

APPROUVE	la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et désigne la Commune de Sundhouse en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagement de la Rue de la Gare.
AUTORISE	le Maire à signer la Convention de Maitrise d'ouvrage pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public de la rue de la gare et tous autres documents afférents.
ADOpte	A L'UNANIMITE

6 FINANCES

a) Avenants au marché public de l'extension de la salle polyvalente Pour information

Monsieur le Maire présente un état des lieux relatif aux travaux de l'extension/restructuration de la salle polyvalente à partir du tableau de suivi des marchés.

Différents avenants ont été demandés par l'ancienne équipe municipale, par le bureau de contrôle ou encore sont consécutifs à des oublis du Maître d'œuvre. Des demandes supplémentaires d'amélioration ont également été souhaitées.

Le Conseil Municipal PREND ACTE

6 FINANCES

b) Décisions modificatives ou transferts de crédits

Monsieur le Maire présente les deux décisions modificatives nécessaires, pour les opérations suivantes:

- Une décision modificative relative à un avenant CODEXIA dans le cadre de la réorganisation des archives de la Mairie (14,50 mètres linéaires supplémentaires), de 4000 euros, prélevés sur les opérations dépenses imprévues ;

- Une décision modificative relative aux distributeurs gel hydroalcoolique qui restent à acheter, de 3000 euros prélevés sur les opérations dépenses imprévues.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux décisions modificatives relatives aux opérations précitées sur le budget principal;

AUTORISE le Maire

ADOpte A l'UNANIMITE

6 FINANCES

c) Vente du terrain du lotissement rue André Malraux

Pour rappel, la Commune de Sundhouse est propriétaire du lot 20 du lotissement Rorhfeld à Sundhouse

Lot N°20 : terrain constructible de 5,87 ares.

Prix vente net vendeur : 88 050€ (5,87 ares x 15 000€)

Honoraire d'agence à charge acquéreur : 6628€

Soit un prix de vente FAI : 94 678€

La municipalité propose au Conseil Municipal la vente du terrain ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente du lot 20 lotissement Rohfeld, cadastré section 50 parcelle 0516, d'une contenance de 5.87 ares;

FIXE le prix à 88 050.00€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

ADOpte A l'UNANIMITE

6 FINANCES

d) Tarifs de location des salles

Monsieur Le Maire présente la proposition de calcul des tarifs des salles, le calcul étant effectué sur la base de la surface en m2

Tarifs résidents			Externe
Salle à louer	Surface en m ²	Tarif en €	
Préau	130	195 €	
Salle de sport	424	Non louable	
Salle de musique + foyer	190	250 €	
Foyer	100	150 €	
Hall d'entrée	100	100 €	+20%
Cuisine		90€	
Salle associative	60	90€	
Grande salle		500€	
Forfait bal		700€ pour les associations 840€ pour les particuliers	
Salle réunion		90€	

Pour rappel, il est reconduit la location aux Associations : à titre gratuit pour les entrainements des enfants, à titre gratuit pour une Assemblée Générale par an et de permettre aux agents de la Commune de louer la salle polyvalente à titre payant mais uniquement les frais de fonctionnement.

Vu les tarifs proposés ci-dessus et la méthode de calcul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCORDE la location de la salle polyvalente aux associations à titre gratuit pour les entrainements des enfants,

ACCORDE la location de la salle polyvalente aux associations à titre gratuit pour une Assemblée Générale par an ;

ACCORDE aux agents de la Commune de louer la salle polyvalente à titre payant mais uniquement les frais de fonctionnement ;

APPROUVE les tarifs exposés ci-dessus et la méthode de calcul consistant à appliquer le tarif en fonction de la surface.

ADOpte A l'UNANIMITE

Le projet de règlement intérieur de la salle polyvalente a été diffusé par email afin que l'ensemble du Conseil municipal puisse en prendre connaissance et y apporte leur contribution.

6 FINANCES

e) Subvention à l'association "chiens guides de l'Est"

Monsieur Le Maire présente rapidement les missions de l'association "les Chiens Guides de l'Est" à Cernay qui a pour vocation d'offrir toujours plus d'autonomie aux personnes aveugles et malvoyantes d'Alsace.

Elle milite afin :

- **D'éduquer et remettre gratuitement des chiens guides,**
- **De remettre gratuitement des cannes blanches électroniques,**
- **De partager son savoir-faire dans d'autres domaines comme la locomotion.**

L'Association a également une fonction de sensibilisation du grand public à la déficience visuelle et à leur cause, mais aussi, sensibilisation des personnes aveugles et malvoyantes aux apports du chien guide et de la canne électronique.

L'association sollicite le soutien de la commune, pour une subvention de 60 euros soit le coût moyen d'une journée d'éducation d'un chien-guide

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour la généralité des habitants de la commune, les associations de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020

VU la loi du 1er juillet 1901,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 60 € à l'association "chiens guides de l'Est",

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

AUTORISE Le Maire à inscrire la dépense au budget sur l'article 6574

ADOpte A L'UNANIMITE

7. INTERVENTIONS DES ADJOINTS

Fabien ANSTETT :

⚡ **Réunion avec le bailleur social 3F** : suite aux problèmes rencontrés avec les locataires d'origine tchétchène, et après avoir appris qu'ils ont été revus récemment dans la maison, Monsieur ANSTETT rencontrera l'association ASF 67 afin de faire un point sur la sous-location de ce bail.

⚡ **Participation au CA du collège** : ayant assisté à ce CA, Monsieur ANSTETT donne connaissance de quelques informations intéressantes (notamment les chiffres suivants : 475 élèves au collège dont une classe Ulysse ; le taux réussite au brevet des collèges est de 90,7% dont 93% avec des mentions).

⚡ **Participation à l'AG espace enfants** : au 31 décembre 2019, 260 familles ont été prises en charge sur notre territoire (dont 417 enfants) ; 2700 heures de bénévolat ont été effectuées. la problématique des locaux fera prochainement l'objet de discussion.

⚡ **Commission de Communication** : un rapide point est présenté sur l'application PanneauPocket et le prochain Bulletin municipal en cours de réalisation, programmé pour fin du mois d'octobre.

⚡ **Affaires scolaires** : le tableau blanc interactif et les portables ont été mis en place; une formation sera dispensée pour la bonne utilisation du matériel.

Cour de l'école élémentaire : l'installation des jeux dans la cour de l'école (en cours de finalisation) sera évoquée lors du prochain conseil municipal des enfants (programmé après les vacances de la Toussaint).

Enfin, le **talus derrière l'école maternelle** va faire l'objet de travaux pendant les congés d'octobre si le temps le permet.

Christelle ADOLPH :

⚡ Un recrutement de 3 agents pour le **recensement** est en cours.

⚡ L'invitation à la participation à la journée des élus au **SMICTOM** (via vidéo conférence) a été diffusée afin que les membres de la commission cadre de vie y participent.

⚡ **Le Fleurissement d'automne** en cours.

⚡ **Concernant le problème de microcoupures électriques** : un courrier à ENEDIS a été envoyé

⚡ **Les Sapins** : la commande a été passée, elle est identique à ce qui avait été fait l'année précédente.

Michaël BERGER :

⚡ **Rue du tramway** : on a rajouté 4 flèches rue de la vallée à la demande du gîte.

⚡ **Cour de l'école élémentaire** : le mobilier est en cours de mise en place, la pelouse semée, les arbres en cours de plantation, les rangements de vélos en cours de commande.

Le mur du fond qui se désagrège a de suite été sécurisé par les agents techniques et la géomètre va établir son rapport pour envisager la suite à donner et l'achat éventuel d'un grillage.

⚡ **Salle polyvalente** : la commande des dalles pvc pour la salle de musique, le vestiaire, mais aussi le local rangement est en cours.

⚡ **PLU** : les travaux ont redémarré, Monsieur BERGER souhaite que l'assemblée et plus spécifiquement les membres de la commission urbanisme prennent connaissance du rapport territoire + envoyé ; la prochaine réunion étant programmée au 9 novembre 2020.

Raphaël HAEGELI :

⚡ **Rue de Saasenheim** : un rendez-vous a eu lieu concernant le collecteur SDEA et l'entreprise en charge des travaux : Monsieur HAEGELI a relevé une non-conformité des enrobés.

⚡ **Rue de la Gare** : Monsieur HAEGELI a relevé une non-conformité des pavés, mais aussi une non-conformité de la qualité de bétons, et un souci approvisionnement des pavés. Le géomètre va repasser et Monsieur HAEGELI envisage une surveillance étroite.

- ✚ **Rue André Malraux** : concernant le problème des siphons bouchés : la mairie est toujours en attente des photos et un contrôle sera effectué
- ✚ **Rosace** : la mise en place des lignes aériennes a été effectuée ; un courrier a été envoyé à ROSACE et son prestataire (SPIE) quant au défaut de signalisation au niveau des voies de circulation lorsqu'ils interviennent sur notre commune.
- ✚ **L'enrobé de certains cheminements piétons** sont à envisager: au niveau des rues du collège, de la Dordogne, les aires de jeux, la liaison rue Dordogne et rue de Sarlat et rue du maire LEOHNART.
- ✚ **Réseaux eau potable** :certaines vannes sont fermées, le poteau incendie doit être purgé.
- ✚ **Abribus** : l'entreprise Giromédia a été relancée.
- ✚ **Cour école** : le talus sera nettoyé et réaménagé.
- ✚ **SDEA** : Monsieur Haegeli reprend les fonctions de Président de la commission d'eau potable à la CCRM (à la suite à Claude Gerber). L'Assemblée le félicite.

Jean-Paul RIMBAULT :

- ✚ **AG OMJSAL** : l'AG a eu lieu le 09 septembre dernier, avec renouvellement pour 6 ans du Président (Monsieur RIMBAULT étant reconduit dans ses fonctions) et renouvellement du bureau.
- ✚ **Une rencontre avec le lieutenant des sapeurs-pompiers** a eu lieu en ce qui concerne l'entraînement à la salle des sports.
- ✚ **L'Association d'escalade** : souhaite savoir quand ils pourront avoir accès au mur de la salle polyvalente : la commande de détecteurs d'incendie est en cours.
- ✚ **Fêtes et cérémonies** : s'agissant de carnaval 2021, qui réunit 8 communes, les bals ont été annulés, la question de la cavalcade reste en suspens mais semble toutefois compromise.
- ✚ **Annulation des manifestations** : trois annulations sont pour le moment enregistrées : l'APP - le concert folks music, la fête de Noël et la fête des aînés.
- ✚ **Le calendrier des manifestations** a été réalisé.
- ✚ **Une mise à jour du livret d'accueil** est en cours.
- ✚ **Un annuaire des activités proposées par les associations** est en cours d'élaboration avec l'accueil de la Mairie.

8. DIVERS

✚ **Radars pédagogiques – enquête CCRM**

Dans le cadre du suivi de ces radars, notamment du reconditionnement préventif de certains équipements, la CCRM nous a sollicité pour connaître notre avis sur :

- *Les emplacements existants (déplacement potentiel des radars) ;*
- *L'éventuelle mise en place de radars complémentaires dans notre Commune.*

Les emplacements existants répondent pour le moment aux besoins de la Commune, de fait l'assemblée n'envisage aucune mise en place de radars complémentaires sur le territoire.

La question de la circulation au niveau des rues neuve/ potence sera évoquée ultérieurement

✚ **Organisation du Service Technique**

Une organisation a été établie en fonction de la spécialité de chaque agent technique. Monsieur Le Maire en donne connaissance à l'Assemblée, qui en prend acte.

SERVICE TECHNIQUE ORGANIGRAMME

Gilles COQUARD
BATIMENTS
GESTION SALLE POLYVALENTE
COMMANDES/DEVIS
ASTREINTE LOCATION SALLE

2e Didier
3e Serge

Serge SCHNOELLER
ESPACES VERTS
HORTICULTURE
CIMETIERE
ASTREINTE LOCATION SALLE

2e Gilles
3e Didier

Didier BLEC
PARC AUTO
VOIRIE
SECURITE
ASTREINTE LOCATION SALLE

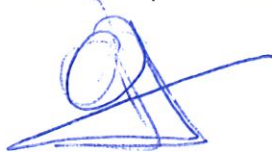
2e Serge
3e Gilles

✚ **Monsieur Jean-Christophe GERARD** : correspondant défense de la Commune de SUNDHOUSE présente un exposé sur la défense et l'armée ainsi qu'un rapide questionnaire.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 22h15.

Fait à SUNDHOUSE, le 13 octobre 2020.

Le Secrétaire,
Jean-Christophe GERARD



Le Maire,
Mathieu KLOTZ



SIGNATURES

Compte rendu du 13 octobre 2020

KLOTZ Mathieu

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

SCHWOERER Isabelle

BERGER Michaël

LEONHART Marie-Laure

RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie

HAEGELI Raphaël

LOUIS Laetitia

HAUERT Christophe

MOÏOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe

SCHMITT José

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe

HARTWEG Morgane

excusé

GERARD Jean-Christophe

